



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pluies et inondations

Question orale n° 197

Texte de la question

M. Gerard Larrat appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les catastrophes climatiques à répétition dont la France est victime depuis plusieurs mois maintenant. Il lui rappelle que les pluies diluviennes du 23 juin 1992 ont occasionné de graves dégâts dans la commune de Palaja (Aude). Aujourd'hui, la solidarité, les assurances et les crédits alloués dans le cadre des « calamités agricoles » ont permis de parer au plus pressé. Mais il reste à la charge de cette petite commune de 1 700 habitants la réparation des dégâts occasionnés au réseau d'assainissement pour un montant de 3 millions de francs hors taxes. Il attire son attention sur la situation particulièrement difficile de cette commune et lui demande s'il n'est pas possible d'envisager une aide publique à titre exceptionnel, afin de permettre la remise en état rapide de ce réseau d'assainissement.

Données clés

Auteur : [M. Larrat Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 197

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1993, page 6245

Réponse publiée le : 26 novembre 1993, page 6389

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 novembre 1993